

**CONSEIL RÉGIONAL DU 4 JUILLET 2023**

**Rapport n° CR 2023-028 : Arrêt du projet de Schéma directeur de la région  
Île-de-France environnemental ou SDRIF-E**

**Amendement sur la carte n°1 « Maîtriser le développement urbain »  
et la carte n°2 « Développer l'indépendance productive régionale »  
En lien avec le document : « Compléter le réseau de transport existant »**

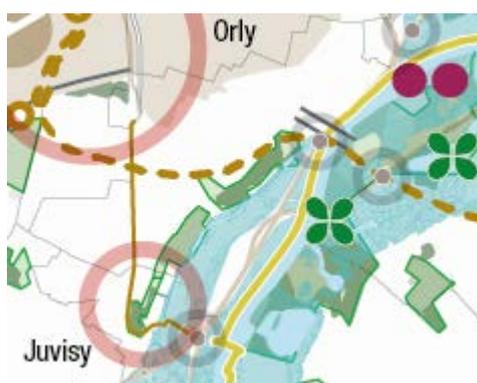
**Texte de l'amendement :**

**Département de l'Essonne (91)  
Villes d'Athis-Mons et Vigneux**

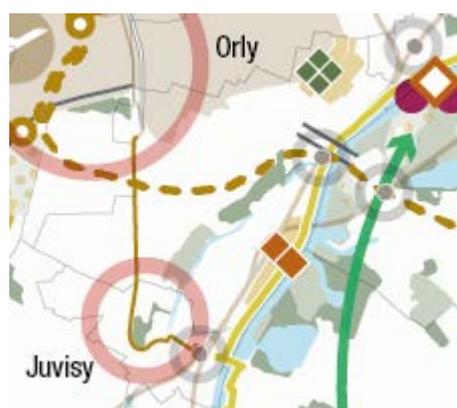
**Un projet de création d'une passerelle cyclable et piétonne de franchissement de la Seine entre Athis-Mons et Vigneux est ajoutée au SDRIF-E.**

Un nouveau symbole est ajouté à la légende des deux cartes dans la section « Compléter le réseau de transport existant » : un segment d'un centimètre en pointillé qui représente un "franchissement d'un fleuve par une passerelle cyclable et piétonne".

Le double trait gris, représentant le franchissement routier entre Athis-Mons et Vigneux, est remplacé par un pointillé gris.



Carte 1



Carte 2

**Exposé des motifs de l'amendement :**

**DANS LE FRANCHISSEMENT DES FLEUVES, DONNONS UNE PLACE AUX PIÉTONS ET AUX  
CYCLISTES**

**Conseil régional**  
Pôle Écologiste

La création de passerelles piétons-cycles permet une amélioration sensible et une sécurisation des déplacements pour les habitant·es, notamment dans le cadre des modes actifs.

Les voiries ne sauraient être restreintes à l'usage des automobilistes et conducteur·ices de camions. L'intermodalité doit être largement pensée et les modes actifs, à savoir le vélo et la marche, doivent être pleinement intégrés au SDRIF-E.

Lors de la concertation pour l'ouvrage routier entre Athis-Mons et Vigneux, les habitant·es ont largement souligné l'importance d'un développement des transports en commun et la nécessité de créer une desserte dédiée aux piétons et aux cycles pour le franchissement de la Seine.

Le projet, que les écologistes proposent d'inscrire au SDRIF-E, doit être exigeant sur le plan environnemental pour préserver le cadre de vie dans les environs du franchissement. De plus, la passerelle est nécessaire pour accompagner la décarbonation des mobilités dans ce secteur, pour des cheminements piétons et cyclables de qualité et inclusifs (intégrant l'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite). Elle répond à une demande réelle des habitant·es des deux communes et peut participer à l'apaisement des mobilités dans ce secteur. C'est le sens de cette demande d'ajout au document central de la planification des mobilités en Ile-de-France.

**La Présidente du groupe :**



**Ghislaine Senée**